AVERTISSEMENTS AGRICOLES

D I P 23 - 7 - 70 079857

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

ABONNEMENT ANNUEL

25 Francs

Supplément n° 2 au bulletin n° 118 de juillet 1970

22 Juillet 1970

VIGNE

MILDIOU : L'évolution anormale des conditions climatiques (présence d'un temps instable) a entraîné ~~celle~~ la manifestation de brouillard nocturne, favorable aux attaques de la maladie, dans le vignoble bourguignon.

Il est nécessaire de renouveler le traitement dans les délais suivants :

de suite dans les vignes traitées les 16, 17 et 18 Juillet, en cas d'attaques de mildiou.

avant le 30 Juillet dans les vignes traitées les 20, 21 et 22 Juillet.

En toutes régions , toutes les vignes doivent être protégées par un traitement avant le 30 Juillet (pour éviter les attaques de rot-brun).

Viser les grappes - Vérifier la quantité apportée à l'hectare (renforcer la dose). Tenir les vignes soigneusement rognées.

VERS DE LA GRAPPE : Effectuer le traitement dans les situations tardives (évoqué dans note précédente) à l'aide d'un produit de type curatif. Nous confirmons que le vol est moyen à important (Côte d'Or, Saône-et-Loire). Dans certains climats habituellement sujets aux attaques, renouveler l'application faite avant le 22, en même temps que celle de l'anti-mildiou.

N.B. : Acariens : Il est trop tôt pour traiter.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Le traitement conseillé dans la note du 16 Juillet, s'il a été appliqué, a assuré une protection à cette période critique (orages des 20-21). Il convient d'assurer à nouveau une protection avant le 28 Juillet.

N.B. : Il s'agissait des orages du 9 et du 15 juillet (note précédente).

TAVELURE : Renouveler le traitement dans les vergers contaminés et ajouter un anticarpocapse.

HOUBLON (6e traitement)

Renouveler le traitement mildiou.

INFORMATION : Les personnes désirant s'abonner aux Avertissements agricoles doivent le faire pendant la période hivernale -(Décembre-Février), période durant laquelle les listes d'inscription sont ouvertes.

Dernière note : Supplément n° 1 au bulletin n° 118

Les Ingénieurs-Contrôleurs
chargés des Avertissements Agricoles :

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUY X.

P 313